

CODE FORMATION : PR-PRA_01

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Formation Initiale - Secteur I.B.C

PUBLIC CONCERNÉ

Tous salariés d'une entreprise appartenant au secteur Industrie-Bâtiment-Commerce, et activités de bureau.

Pré-requis

Aucun

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation de 14 heures réparties sur 2 à 4 séances en entreprise, pour des groupes limités à 12 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Elle vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en oeuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

CONTENU DE LA FORMATION

Domaine de Compétence 1 - Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métiers

Domaine de compétence 2 - Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Domaine de compétence 3 - Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur l'acquisition de compétences en face à face pédagogique adapté à l'entreprise, par des analyses et des travaux en groupes, accompagné de support sous forme de diaporama, de vidéo, de livret stagiaire INRS ED7201 et d'autres documents d'analyse d'une situation de travail.

Évaluation et validation

Les compétences seront évaluées en continue durant la formation en s'appuyant sur les évaluations prévues dans le référentiel PRAP V6-01/2017 et à l'aide de la grille des critères d'évaluation certificative d'une formation acteur PRAP-IBC.

Un certificat sera délivré aux candidats ayant participé activement à l'ensemble de la formation avec un avis favorable de la part du ou des formateurs certifiés par l'INRS et à jour de leur certification.

Durée de validité

24 mois